RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction des Relations
Et des Ressources Humaines
Division des Personnels d'Encadrement,
Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé

La rectrice de la région académique Guadeloupe

- Vu le code de général de la fonction publique ;
- Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports du 22 octobre 2020 ;
- Vu les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de la Guadeloupe du 25 janvier 2021 ;

Arrête

Article 1 :
Sont inscrits, au titre de l'année 2023, sur le tableau d'avancement au grade adjoint technique de recherche et de formation principal première classe, les adjoints techniques de recherche et de formation deuxième classe dont les noms suivent :

CIVILITE	NOM	PRENOM	AFFECTATION
Madame	DELACHERIE	Margaux	LGT Robert Weinum Saint-Martin
Monsieur	VALERIUS	Vivien	LPO Georges NICOLO Basse-Terre
Madame	OUALLI	Astrid	Université des Antilles
Monsieur	GUEMISE-FAREAU	Renelius	Université des Antilles
Monsieur	GORENCY	Marc	Université des Antilles
Madame	CHARLES-ACHILLE	Eugène Mireille	Université des Antilles
Monsieur	GOUREAU	Juliette	Université des Antilles
Madame	CHARLES-BELAMOUR	Cynthia	Université des Antilles
Monsieur	MAY	Tony	Université des Antilles
Madame	BOUCAUD	Murielle	Université des Antilles

Article 2 : Monsieur le secrétaire général d'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Abymes, le 21 juin 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie

Dominique BERGOPSOM

ACADÉMIE DE LA RÉGION GUADELOUPE
RECTORAT

RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction des Relations
Et des Ressources Humaines
Division des Personnels d'Encadrement,
Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé

La rectrice de la région académique Guadeloupe

- Vu le code de général de la fonction publique ;
- Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports du 22 octobre 2020 ;
- Vu les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de la Guadeloupe du 25 janvier 2021 ;

Arrête

Article 1 :
Sont inscrits, au titre de l'année 2023, sur le tableau d'avancement au grade adjoint technique de recherche et de formation principal deuxième classe, l'adjointe technique de recherche et de formation dont le nom suit :

CIVILITE	NOM	PRENOM	AFFECTATION
Madame	CHATAIGNE	Josy	Rectorat

Article 2 : Monsieur le secrétaire général d'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Abymes, le 21 juin 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie

Dominique BERGOPSOM

ACADEMIE DE LA REGION GUADELOUPE
RECTORAT